



Retour après congé parental ...

Par **lili42**, le **24/02/2012** à **10:51**

Bonjour

Je me prénomme Elisabeth,

Je vous explique mon soucis,

Je suis embauché dans un magasin,

A la naissance de mon deuxième enfant je décide de prendre 1 an de congé parental puis je renouvelle d'un an car impossible de trouver une nounou.

Cette année je pensais reprendre en avril, j'avais Rdv avec une assistante maternelle juste à coté de chez moi.

Je demande donc mes jours et horaires de travail à mes employeurs. Et là 2 surprises :

J'étais embauché à 25h/semaine et comme par magie je ne suis plus qu'à 20h.

Je faisais les horaires suivant 13h/19h (env.) lundi mardi jeudi vendredi donc plutôt bien pour faire garder mes enfants.

Et là je devrais faire 17h/19h lundi mardi jeudi vendredi

et [fluo]6h30-19h30 le samedi[/fluo]

Alors j'ai 2 questions :

Est ce que les employeurs peuvent diminuer le nombre d'heures de mon contrat sans même m'en parler ?

est ce qu'on peut demander à un employé de faire [fluo]13h[/fluo] de travail sans une pause (sachant que c'est un magasin donc rares sont les moments où on peut s'asseoir 5min)

Merci

Par **P.M.**, le **24/02/2012** à **12:37**

Bonjour,

L'employeur n'a pas le droit de modifier l'horaire de travail à temps partiel sans votre accord et pas plus la répartition des jours de travail dans la semaine qui devraient d'ailleurs figurer au contrat de travail...

Par ailleurs, légalement, une journée de travail ne peut pas normalement être de plus de 10 h et sans pause d'au moins 20 mn après au maximum 5 h de travail en dehors d'autres dispositions à la Convention Collective applicable...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...